

COMMUNE DE
LE PIN

PLAN LOCAL D'URBANISME

5. ANNEXES

5.5. Périmètre à l'intérieur duquel s'applique le droit de préemption urbain

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

P i è c e n ° 5.5

Arrêté par délibération du Conseil Municipal :
le 10 octobre 2013
Approuvé par délibération du Conseil Municipal :
le 11 février 2015

INITIATIVE Aménagement et Développement

Siège social : 4, Passage Jules Didier - 70000 VESOUL
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
initiativead@orange.fr



Agence de BESANCON
Tél : 03.81.83.53.29
initiativead25@orange.fr



